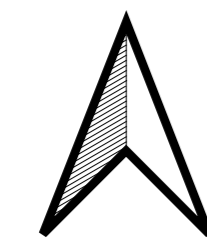


Plan de zonage de la Commune d'Issenheim (PLU modifié le 30 juin 2022)

Zonages du PLU :

- A : Zone naturelle à protéger
- AU : Zone naturelle destinée à être urbanisée
- AU1 : Secteur permettant les constructions individuelles
- AU2 : Secteur prenant en compte les risques d'inondabilité
- AUa : Zone d'urbanisation future à vocation principalement résidentielle
- AUE : Zones d'activités économiques futures d'Issenheim
- AUL : Zone de loisirs accueillant et destinée à accueillir des équipements culturels, sportifs, de loisirs ou de services
- AUM : Zone mixte destinée à accueillir principalement des commerces et activités de service, des habitations et des équipements d'intérêt collectif et services publics
- AUr : Secteur en réserve pour une urbanisation à moyen ou long terme
- AUr2 : Secteur prenant en compte les risques d'inondabilité
- Na : Espaces naturels au Nord et au Sud du projet de nouveau quartier rue du Markstein
- NF : Espaces boisés
- NO : Espace naturel ouvert jouant un rôle d'interface paysagère valorisant le lien entre la présence de l'eau et l'espace urbanisé d'Issenheim
- NO1 : Espace de fouilles archéologiques
- NP : Secteur à protéger accueillant l'*Ornithogalum nutans*, plante protégée
- UA : Centre-village de Issenheim
- UB1 : Zone à vocation essentiellement résidentielle et où prédomine un habitat de type pavillonnaire, dans un cadre paysager de qualité
- UB2 : Zone à vocation essentiellement résidentielle et où prédomine un habitat de type pavillonnaire, dans un cadre paysager de qualité
- UB3 : Zone à vocation essentiellement résidentielle et où prédomine un habitat de type pavillonnaire, dans un cadre paysager de qualité
- UB4 : Opération de renouvellement urbain sur un ancien site industriel textile
- UC : Principaux équipements d'Issenheim (Écoles, Collège, ...) ainsi que le site du couvent
- UC1 : Site du collège dans lequel des aménagements limités d'habitation sont autorisés
- UEc : Activités commerciales et artisanales
- UEi : Activités industrielles
- UEj : Activités et habitat
- UL : Zone de loisirs accueillant et destinée à accueillir des équipements culturels, sportifs, de loisirs ou de services, des hébergements touristiques, ainsi qu'un espace d'étang



0 500 1 000 m

